

## **APPRP**

### **Compte rendu de la réunion de bureau du 27/07/2022**

#### **1. Objet :**

Suite à l'Assemblée Générale du 09/07/2022, l'objet de cette réunion était de définir les rôles de chacun au sein du bureau.

Cette réunion a également permis de faire le point sur le déroulement de la fête de la mer qui a eu lieu le 10/07/2022.

La réunion s'est tenu le 27/07/2022 dans les salles 004 et 005 de la maison des associations.

Participaient : Jean Pierre APERE, Jean Marie REDONNET, Jean Yves DUQUERROIR, Michel BISSON, Patrick VEZIN et Pascal POTIER

Excusés : Guy ANDRAULT, Patrick LACROIX.

#### **2. Répartition des postes.**

Jean Pierre APERE a ouvert la séance en tant qu'aîné de l'assemblée.

En l'absence d'autre candidature, Pascal POTIER a été reconduit au poste de président pour une nouvelle année de même que Jean Pierre APERE au poste de trésorier et Jean Marie REDONNET au poste de secrétaire. Jean Yves DUQUERROIR accepte de prendre le rôle de trésorier adjoint. Guy ANDRAULT joint téléphoniquement accepte de poursuivre au poste de vice-président, et du fait de la démission de Jean Pierre FERRAND du poste de commissaire aux comptes, Patrick LACROIX, joint également téléphoniquement, accepte d'assurer ce rôle pour l'année à venir.

#### **3. Bilan de la fête de la mer.**

La vente de livres au profit de la SNSM a en fait rapporté plus que déclaré initialement : 81€ ont été encaissés qui seront intégralement reversés à la SNSM. Le versement sera effectué à l'occasion de la réunion organisée par l'URCAN dans le but de présenter et médiatiser l'ensemble des dons effectués par les associations de plaisanciers et leurs adhérents au profit de la SNSM île de Ré. Il sera complété du don de 2€ par adhérent au nom de l'association. Les adhérents seront relancés afin de déclarer également, s'ils le souhaitent, leurs dons supplémentaires effectués à titre individuel. Cette rencontre avec des représentants de la SNSM permettra de les remercier chaleureusement de la brillante prestation faite à RIVEDOUX à cette occasion. A noter que certains se sont plaints de ne pas avoir été avertis de la présentation avec hélitreuillage, mais il pourra leur être rappelé que cette présentation était resté incertaine et indépendante de notre bonne volonté jusqu'au dernier moment, car soumise aux autorisations préfectorales et de la Marine Nationale.

Parmi les enfants ayant réalisé des dessins pour décorer notre stand, peu sont passés sur le stand pour recevoir un petit lot de remerciement. Il en reste donc un certain nombre qui seront transmis à l'école des loisirs lors du retour des dessins.

Peu de candidats se sont également présentés pour tenter de répondre au quizz photographique sur les ports de la Charente Maritime.

D'autre part, compte tenu de la météo et du vent de nord-est relativement soutenu, et du clapot important sur le plan d'eau, l'épreuve de parcours mixte adulte/enfant en annexe a été annulée.

Différents lots (cannes à pêche et matériel correspondant, bons d'achat auprès du comptoir de la mer et de Riv'décors, pots de fleur de sel) n'ont donc pu être distribués. Dans la mesure du possible, ils seront conservés pour une prochaine manifestation, sous réserve d'une validité suffisante (bons d'achat en particulier).

Motte Marine est remercié pour avoir fourni des grands pavois qui ont permis de pavaiser les voiliers présents dans le port et notre stand.

Il a été décidé d'investir dans une banderole mentionnant « ASSOCIATION PLAISANCE RIVEDOUX ».

En effet, à part le panneau transmis par Jean Michel VICTOR, et mentionnant « APPRP », ce qui n'est pas forcément très explicite, rien ne permettait de savoir la raison de notre présence à cette manifestation.

#### **4. Points divers.**

Au nom d'un certain nombre de plaisanciers qui utilisent des corps morts disposés sur le platin en face du camping du même nom où ils séjournent pendant la période estivale, Patrick VEZIN a fait part de leur inquiétude de voir disparaître l'autorisation correspondante à partir du moment où le port sera aménagé. Cette autorisation permet aux bateaux de jauge inférieure à 5 tonneaux de s'amarrer sur corps mort dans la zone située à moins d'un demi mille du phare de RIVEDOUX, à l'exclusion de l'utilisation de toute ancre ou grappin.

Compte tenu du nombre de personnes inscrites sur liste d'attente, ces plaisanciers (une dizaine à confirmer) craignent de ne plus avoir de place pour leurs bateaux. Ils proposent donc de rencontrer M. CHAIGNE pour proposer d'aménager la disposition actuelle des filières pour permettre de mettre en place plus de bateaux, sachant qu'ils réserveraient alors les places excédentaires dégagées par rapport à la configuration actuelle pour leurs besoins propres. Ils pensent que les revenus supplémentaires liés à la location de ces places pourraient peut-être en outre permettre de financer des services supplémentaires comme la mise en place d'une navette pilotée par un emploi saisonnier permettant de rejoindre les bateaux comme cela est pratiqué à La Flotte.

Un rendez-vous sera demandé auprès de M. CHAIGNE pour aborder ce sujet.

Par ailleurs, la réservation d'une salle pour les réunions de bureau au coup par coup n'étant pas toujours très simple, Pascal POTIER propose de prévoir une réunion de bureau mensuelle à échéance fixe, par exemple le premier jeudi de chaque mois à partir de 18h. En l'absence de point à traiter, la réunion pourrait bien sûr être annulée. Le principe a été adopté, et la salle sera donc réservée auprès de Carole GUIGARD (animation RIVEDOUX).